

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 3 juillet 2018

CP2018_07_30
id. 4018

L'an deux mille dix huit, le trois juillet , les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Christian ASTRUC, Président du Conseil Départemental.

Présents :

M. ALBUGUES, M. ASTRUC, M. BEQ, Mme DEBIAIS, M. DESCAZEAUX, Mme FERRERO, M. HEBRARD, Mme JALAISE, Mme LE CORRE, M. MARDEGAN, Mme MAURIEGE, Mme NEGRE, Mme RIOLS, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, M. WEILL

Absent(s) représenté(s) :

M. BESIERS (pouvoir à M. ASTRUC), Mme CABOS (pouvoir à Mme MAURIEGE), M. DEPRINCE (pouvoir à Mme NEGRE), M. HENRYOT (pouvoir à M. HEBRARD)

Nombre de membres de la Commission Permanente : 19

Quorum :10

Le quorum légal étant atteint, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

**CONTRAT TERRITOIRE LECTURE ENTRE L'ÉTAT ET LE
DÉPARTEMENT - ANNÉE 2018**

Par délibération du 24 juin 2016, le Conseil départemental de Tarn-et-Garonne a approuvé la signature d'un nouveau contrat territoire-lecture avec l'État, d'une durée d'un an renouvelable deux fois, pour la mise en œuvre, à l'échelle du département, d'une politique consistant à développer une offre de ressources et de services numériques. Ce projet de développement du numérique auprès des bibliothèques de lecture publique de Tarn-et-Garonne, est financé à hauteur de 20 000 € annuels, répartis en parts égales entre l'État et le Département.

Il convient, au titre de 2018, dernière année d'application, de demander afin de solliciter la participation financière de 10 000 euros de l'État.

Dans ce cadre, Monsieur le Président rappelle ci-après les services mis à disposition des bibliothèques, services qu'il est proposé de reconduire :

- expérimentation des ressources numériques suivantes : ArteVod Médiathèque numérique, le Kiosk, Assimil (autoformation en langues), Maxicours, ID Touch (jeux vidéo), autoformation en bureautique et internet ainsi qu'en développement personnel ;
- actions de communication autour de cette démarche (flyers, affiches en relation avec le service communication du CD) ;
- renforcement de la médiation autour de ces ressources (une stagiaire a été recrutée en l'espèce pour la période du 14 mai au 31 juillet prochain) ;
- poursuite, dans le cadre de la formation continue dispensée par la Médiathèque, des stages organisés autour du numérique.

Il convient de préciser qu'une enquête en ligne est disponible afin de recueillir des avis sur la pertinence de ces actions, de même qu'une collecte de statistiques est effectuée : la liste des ressources numériques a été légèrement modifiée pour tenir compte de l'intérêt des publics : 1D Touch, autoformation en bureautique et internet ainsi qu'en développement personnel sont des ressources numériques nouvelles qui étaient plébiscitées, contrairement à « Orthodidacte » qui a été abandonnée par manque d'intérêt des usagers.

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du conseil départemental du 28 avril 2015 portant délégation d'attributions à la commission permanente,

Vu la délibération du 24 juin 2016 ci-dessus rappelée,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Approuve l'action 2018 de la Médiathèque départementale concernant le développement de ressources et de services numériques auprès des bibliothèques conformément au contrat de territoire-lecture signé avec l'État pour 2016, 2017 et 2018 ;
- Autorise Monsieur le Président à solliciter dans ce cadre, la participation annuelle de l'État d'un montant de 10 000 €.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Christian ASTRUC